



LES DECALES DE LA CITROUILLE

Règlement des épreuves

PRÉSENTATION

1. Les Décalés De la Citrouille est une épreuve de « course nature nocturne » qui se déroule à Sennely et ses alentours le samedi 27 octobre 2018.

Trois distances sont au programme :

- 27 km pour l'ultra décalé
- 18 km pour le grand décalé
- 9 km pour le petit décalé

2. Horaires et départs

Les départs se feront en peloton et en même temps.

L'horaire de départ est fixé à 20h00 sous les halles de Sennely

3. Limites d'âge

Pour l'ultra décalé et le grand décalé, être âgé de 18 ans révolus (2000 et avant) le jour de l'épreuve. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Pour le petit décalé, être âgé de 16 ans révolus (2002 et avant) le jour de l'épreuve et fournir une autorisation parentale.

L'ORGANISATION

1. Organisateurs

La course nature nocturne les décalés de la citrouille est organisé par **Infosport Organisation** (Association affiliée à l'UFOLEP).

L'association organisatrice met à la disposition des participants des parcours testés par leurs membres. De ce fait, les participants restent responsables de leur sécurité et de leur bien. L'organisation est en charge du règlement et tout ce qui régit les règles. Les règles peuvent être amenées à changer sur décision de l'organisation. L'organisation a pour objectif de minimiser les impacts de l'épreuve sur l'environnement.

2. Assurance et responsabilité

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident (en cas de dommages causés à soi-même). L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dommage, perte d'objet lors de l'épreuve. Les concurrents s'engagent sur la course nature en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve.

L'organisation est assurée en responsabilité civile organisateur, auprès de la compagnie GAN ASSURANCES, conformément à la législation en vigueur. L'assurance garantie l'association contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lui incombant, dans les conditions fixées en application du décret n°93-392 du 18 mars 1993 modifié pris en application de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives modifié par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000. Nous encourageons fortement les concurrents à souscrire une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus lors de la manifestation.



3. CERTIFICAT MEDICAL

Chaque concurrent titulaire d'une licence FFA, de triathlon, de la FFCO ou UFOLEP (mention course à pied indiquée sur la licence) en cours de validité (date d'émission inférieur à un an) doit fournir un scan ou une photocopie de sa licence.

Chaque concurrent non titulaire d'une de ces licences sportives doit fournir **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.**

4. Droit à l'image

Tous les compétiteurs s'engagent à accepter sans condition les prises de vue photos ou vidéos se rapportant à la manifestation et à ses participants, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte. Toutes les photos sont la propriété d'Infosport Organisation.

LES INSCRIPTIONS

ATTENTION LES INSCRIPTIONS SONT LIMITEES A 500 COUREURS SUR L'ENSEMBLE DES 3 DISTANCES

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

Le dossier comprend :

- Bulletin d'inscription signé
- Certificat médical ou la photocopie de la licence spécifique
- Acceptation du règlement
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Paiement de l'inscription (chèque libellé à l'ordre d'Infosport Organisation)

1. Modalité d'inscription

➤ Par internet

Les inscriptions se font sur le site : www.infosport-organisation.fr. Le paiement par carte bancaire est sécurisé et vous devez télécharger votre certificat médical où votre licence. Vous avez jusqu'au **26 octobre 2018 midi** pour vous inscrire.

En cas de problème pour vous inscrire, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : infosport.organisation@gmail.com

➤ Par courrier

Le courrier doit être adressé au siège de l'association **jusqu'au 21 octobre 2018** (caché de la poste faisant foi)
Infosport Organisation
121 bis, rue du petit pont
45000 Orléans

➤ Aucune inscription sur place

2. Droit d'engagement

LES COURSES	PERIODES D'INSCRIPTION	TARIFS
Le petit décalé (9 km)	Du 1 ^{er} aout au 30 septembre 2018	12,00€
	Du 1 ^{er} octobre au 14 octobre 2018	15,00€
	Du 15 octobre au 24 octobre 2018	18,00€
Le Grand décalé (18 km)	Du 1 ^{er} aout au 30 septembre 2018	15,00€
	Du 1 ^{er} octobre au 14 octobre 2018	18,00€
	Du 15 octobre au 24 octobre 2018	21,00€
L'ultra décalé (27 km)	Du 1 ^{er} aout au 30 septembre 2018	18,00€
	Du 1 ^{er} octobre au 14 octobre 2018	21,00€
	Du 15 octobre au 26 octobre 2018	24,00€



3. Remboursement

Les droits d'engagement seront remboursés aux concurrents non acceptés.

Aucun remboursement pour annulation ne sera accepté à partir du 4 octobre 2018.

Avant cette limite le remboursement se fera sur demande écrite et datée (cachet de la poste faisant foi), les frais de dossier de 5€ sont conservés.

Cas de force majeure

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

4. Modification d'inscription

D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.

D'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Les modifications d'inscription seront possibles jusqu'au 18 octobre 2018 sauf si la course est complète.

5. Retrait des dossards

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer le Samedi 27 octobre à Sennely au stand retrait des dossards à partir de 17h00 et sur présentation d'une pièce d'identité.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.** Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation



Règlement sportif

Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve.

Chaque concurrent affirme être parfaitement conscient des risques inhérents à la pratique des courses à pied en milieu naturel.

Les concurrents devront se conformer au présent règlement et aux directives de l'organisation.

LA COURSE :

Départ/Arrivée

Le départ et l'arrivée des courses se feront aux halles de Sennely (bourg)

Consignes de course : Sur la zone de départ – tente endurance shop (sous les halles de sennely)

Les parcours

Les courses natures **Les Décalés de la citrouille** sont des courses pédestres disputées pour l'essentiel sur sentiers et chemins forestiers des communes de Sennely , Souvigny en Sologne, Vouzon et Menestreau en Villette.

L'organisation tient à préciser qu'en tant que « Course Nature», le balisage sera effectué par des citrouilles éclairées, de la rubalise, du fléchage. Ceci implique de la part des concurrents une certaine vigilance au balisage. Des signaleurs seront positionnés sur divers points du parcours pour vous orienter. En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver celui-ci par leur propre moyen.

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de temps. Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course. Les propriétés privées ouvertes exceptionnellement pour ces courses ne pourront être traversées que par les concurrents et les vététistes qui ouvriront et fermeront les courses.

Il est interdit d'emprunter le parcours en dehors du jour de l'épreuve car de nombreuses portions font l'objet d'accords temporaires avec des propriétaires.

Tous les axes empruntés par les parcours sont ouverts au public (randonneurs, cycles etc. ...). Vous allez courir sur une portion de route ouverte aux véhicules à moteur, en conséquence, les coureurs se doivent de respecter les règles du Code de la Route et le balisage mis en place par l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu pour des raisons de sécurité. Les concurrents devront alors suivre les consignes données par l'organisation.

Ravitaillement

L'eau ainsi que les éléments proposés devront être consommés sur place. Il est formellement interdit de quitter le ravitaillement avec un quelconque déchet potentiel. Seule l'eau pourra être donnée aux porteurs de bidons ou de sacs avec poche à eau

Ultra décalé: 3 postes sur le parcours

Grand décalé: 2 postes sur le parcours

Petit décalé: 1 poste sur le parcours

Récompenses

Un lot à tous les participants sera offert.

Une récompense au 3 premiers des catégories féminines et masculines.

Récompenses aux meilleurs déguisements

Ravitaillement fin de course



Environnement

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours. Les zones de ravitaillement sont pourvues de poubelles prévues à cet effet. Tout coureur ne respectant pas ces points pourra être disqualifié.

Equipements obligatoires

Il est obligatoire de disposer des équipements suivants pour votre confort et votre sécurité :

- Un équipement vestimentaire adapté à la pratique de la course à pied nocturne et aux conditions climatiques le jour de l'épreuve (**des vêtements doivent posséder des éléments rétro-réfléchissants**)
- Une lampe frontale (autonomie suffisante pour la distance choisie)
- Un sifflet
- 4 épingles à nourrisse
- Couverture de survie (18km et 27km)
- Sac avec poche d'eau 1,5L (pour le 27km)
- Téléphone portable

Le chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la société Pro Timing.

SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SPORTIVE

Tout concurrent blessé ne devra pas rester seul : un coureur doit donner l'alerte et rester avec le coureur blessé jusqu'à l'arrivée des secours.

Les courses nature « Les Décalés de la Citrouille » se déroulent dans le respect de l'éthique sportive, de la nature et de l'environnement. Chaque participant s'y engage personnellement.

Un poste de secours sera présent toute la durée de l'épreuve.